

Factsheet Clubs - Coopérative Level Sports Logistics

Situation de départ, idée et objectifs

En unihockey suisse, les clubs ont des besoins temporaires en infrastructures mobiles et en matériel sportif qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas acheter car les coûts d'acquisition seraient trop élevés ou parce qu'ils ne disposent pas d'un espace de stockage suffisant. Parallèlement, d'autres clubs possèdent du matériel dont ils n'ont pas besoin de manière permanente. Un terrain de street floorball est ici un exemple parfait, ainsi les coûts d'acquisition sont plutôt élevés et en cas de non-utilisation, une plus grande surface de stockage est nécessaire.



Idée : nous fondons ensemble la coopérative Level Sports Logistics

Objectifs

Nous mettons à disposition des clubs sportifs suisses des infrastructures et du matériel sportif, avec les avantages suivants :

- Les meilleures conditions possibles
- Une flexibilité maximale
- Des prestations de service optimales

La devise:

Sous la devise «Offrir du sport», la coopérative permet aux clubs sportifs de mettre à disposition des infrastructures, ce qui permet aux clubs sportifs de leurs régions de proposer une large offre sportive à la population.

Quels sont les avantages d'une coopérative ?

- Ensemble, nous sommes plus efficaces et pouvons profiter d'économies d'échelle.
- Co-décision sur l'orientation stratégique ainsi que sur l'utilisation des finances
- Chaque membre devient codécideur à parts égales
- La rentabilité et la responsabilité sociale sont réunies
- Malgré leur adhésion, les associations membres sont protégées contre les dommages financiers.



Quels sont les avantages d'une adhésion à la coopérative Level Sports Logistics?

Les avantages suivants sont prévus pour les membres de la coopérative Level Sports Logistics:

- Réduction sur la location d'infrastructures / de matériel sportif *
- Droit de pré-réservation: les membres de la coopérative ont la possibilité de réserver du matériel en exclusivité avant la saison, 2 semaines avant que la fenêtre de réservation soit ouverte à tous.
- Possibilité de louer sa propre infrastructure via la coopérative. Les recettes de la location (déduction faite des frais de transport et d'une contribution pour les frais administratifs) sont versées au membre de la coopérative.
- Possibilité de stocker l'infrastructure sur la surface de stockage louée par la coopérative au prix coûtant.
- Droit de participation à l'organisation et au développement de la coopérative (1 voix par membre).

* La réduction s'applique uniquement au membre de la coopérative concerné. Un club qui est membre de la coopérative n'est pas autorisé à louer des infrastructures sportives ou du matériel sportif dans le but de les céder à des tiers.

Qui peut devenir membre de la coopérative ?

Au début, seules les clubs de unihockey peuvent devenir membres de la coopérative. Ceci parce que swiss unihockey soutient financièrement la coopérative. Les clubs d'autres disciplines sportives peuvent devenir membres de la coopérative à partir du moment où la fédération nationale correspondante soutient financièrement la coopérative et/ou lui apporte son infrastructure.



La part sociale pour les membres de la coopérative s'élève à 1000 CHF. La part sociale peut être vendue au plus tôt après 5 ans.

Quelles sont les tâches de la coopérative ?

La coopérative est responsable des tâches suivantes :

- Entreposage et entretien de l'infrastructure/du matériel de sport de tiers et de la sienne propre
- Coordination du transport et de la logistique
- Développement d'un processus de commande numérisé
- Acquisition de sa propre infrastructure/matériel de sport
- Mise en place d'un réseau de prestations de services dans le sport suisse
- Commercialisation des services
- Suivi administratif de la coopérative (communication, comptabilité, assurances, etc.)



La coopérative est ouverte dès le début à une collaboration avec d'autres fédérations sportives, institutions, autorités (p. ex. services des sports avec des pumptracks) afin d'exploiter les synergies et les économies d'échelle et d'optimiser ainsi les conditions pour les coopérateurs.

La coopérative joue ici le rôle d'«enabler» ou d'intermédiaire et de distributeur d'infrastructures sportives.

Comment la coopérative est-elle financée?

Dépenses:

- Location de l'espace de stockage
- Location d'infrastructure
- Administration de la coopérative
- Entretien / réparation du matériel
- Achat de matériel de consommation
- Transports

Revenu:

- Location d'infrastructures / de matériel sportif
- «Subventions» de fédérations sportives
- Contributions de sponsoring Level Sports SA



Besoin d'investissement

- Besoin d'investissement
- Développement d'un processus de commande numérique
- Acquisition d'infrastructures / de matériel sportif
- Mise en place d'un réseau de services

Le besoin d'investissement doit être couvert principalement par la vente de parts de la coopérative.

Quels sont les tarifs pour la location d'un terrain de street floorball ?

	Tarif A		Tarif B		Tarif C
	Clubs de unihockey, qui sont membre de la coopérative		Clubs de unihockey, qui ne sont <u>pas</u> membre de la coopérative		Externes (clubs de non unihockey)
1 week-end	CHF 200	+ CHF 300	CHF 500	+ CHF 500	CHF 1000
1 mois	CHF 300	+ CHF 300	CHF 600	+ CHF 500	CHF 1100
2 mois	CHF 500	+ CHF 300	CHF 800	+ CHF 500	CHF 1300
1 saison	CHF 1500	+ CHF 300	CHF 1800		CHF 2300

Remarques: les tarifs sont une hypothèse et ne sont pas encore fixés.

Les tarifs d'utilisation de l'infrastructure se composent comme suit :

- Location de l'infrastructure
- Frais de transport

Les membres de la coopérative bénéficient d'un rabais de CHF 300 / prêt (2024 : max. 1 fois par club).

Les clubs de unihockey seront soutenus en 2024 par swiss unihockey à hauteur de CHF 500 / prêt (2024: max. 1 fois par club).

Comment swiss unihockey participe-t-il à la coopérative ?

- swiss unihockey met à disposition les terrains de street floorball existants pour la location. L'infrastructure que swiss unihockey possède reste à 100% en possession de swiss unihockey.
- swiss unihockey participe aux frais de transport au moyen de «contributions de soutien». Ces contributions de soutien ne profitent qu'aux clubs de unihockey. Mais ceci indépendamment du fait que les clubs soient membres de la coopérative ou non.



Comment Level Sports SA soutient-elle la coopérative ?

Les activités de Level Sports SA sont étroitement liées à celles de la coopérative. L'un des objectifs fondamentaux de Level Sports SA est d'offrir du sport à la Suisse et de donner de nouveaux rôles aux clubs.



Une mesure importante pour y parvenir est de rendre l'infrastructure disponible et déplaçable. Pour cela, il faut des moyens financiers, des applications numériques, un réseau et du savoir-faire. C'est tout cela que Level Sports SA veut mettre en place et entretenir au cours des prochaines années.

Level Sports SA se chargera notamment des tâches suivantes :

- Assurer le suivi administratif de la coopérative dans le cadre d'un mandat.
- Commercialisation des actifs de sponsoring de la coopérative
- Gestion numérique de l'infrastructure avec l'application (plan d'occupation, modèles de création de valeur, etc.)
- Extension du réseau afin d'élargir progressivement l'offre sportive

Quelles sont les prochaines étapes ?

En tant que club, êtes-vous intéressés à devenir membre de la coopérative? Vous pouvez vous inscrire sur la liste des clubs intéressés en cliquant sur le lien de l'enquête ci-dessous.



Inscription clubs intéressés

<https://forms.office.com/e/7VcNqclUTJ>



Avez-vous encore des questions ?

L'équipe de Level Sports Logistics

genossenschaft@swissunihockey.ch

031 330 24 91



Ensemble, nous offrons du sport à la population suisse.
Ensemble, nous utilisons les forces de chacun.
Ensemble, nous décidons de l'orientation de la coopérative.